



Championnat de voile Desjardins Subaru 2017

Avenant n°1 à l'ICC-02

Retirer

9 — PUBLICITE DE L'EPREUVE

- 9.1.** — La publicité fournie par l'autorité organisatrice doit être portée selon les conditions suivantes. Chaque équipage doit récupérer une banderole de commanditaire entre 11h00 et 13h00 le 10 juin à la capitainerie. Cette banderole devra être installée sur les filières des bateaux participants pour la durée de la course. [DP]